

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Rapport de suivi de l'INDDESC : deux ans d'enquête révèlent l'effondrement silencieux du système éducatif dans le sud-est, Bainet et l'inaction persistante des autorités

Institut National pour la Défense des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (INDDESC)



INDDESC
Institut National pour la
Défense des Droits Économiques
Sociaux et Culturels

 inddeschaiti509@gmail.com

 +(509) 3125-8179
 +(509) 4709-8886

  
@ INDDESC_Haïti

 www.inddesc.org

Depuis avril 2023, l'**Institut National pour la Défense des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (INDDESC)** mène un travail continu d'investigation, de documentation et de plaidoyer sur les violations graves et systématiques du Droit à l'éducation, garanti par la Constitution haïtienne et par les engagements internationaux de l'État. Ce combat a débuté par une conférence de presse dénonçant la dégradation alarmante des écoles publiques à la suite de la suspension du **Programme de Scolarisation Universelle Gratuite Obligatoire (PSUGO)**, initié par l'ancien président de la république Michel Joseph Martelly, destiné à soutenir les enfants les plus vulnérables et assurer leur accès à une éducation digne.

Un constat accablant : écoles délabrées, infrastructures inexistantes, déficit chronique de matériel pédagogique

Après deux années d'enquête de terrain intensifiées dans la commune de Bainet (sud-est) et dans le nord-ouest, les enquêteurs de l'**INDDESC** ont établi un état des lieux précis et documenté. **Le rapport publié le 15 septembre 2025** met en lumière : l'absence quasi totale de bancs, tableaux, matériels scolaires essentiels ; des bâtiments fissurés ou en ruine ; des établissements occupés ou paralysés par l'insécurité ; une absence de supervision administrative réelle ; un abandon manifeste des autorités censées être les principales responsables.

Le rapport, riche de preuves photographiques, démontre objectivement la défaillance de l'État dans l'exercice de son obligation constitutionnelle d'assurer le fonctionnement normal et digne des écoles nationales et allocution aux établissements scolaires privés.

Des démarches officielles, des réunions... mais aucun acte concret

Le 28 septembre 2025, l'**INDDESC** a transmis officiellement son rapport au **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)** et au **Fonds National de l'Éducation (FNE)**, sollicitant des ateliers de travail pour élaborer des réponses immédiates.

indeschaiti509@gmail.com



+(509) 3125-8179
+(509) 4709-8886



@ INDDESC_Haïti



www.inddesc.org

Le 14 octobre 2025 : un premier atelier prometteur

À l'invitation du ministre Antoine Augustin, le cabinet du **MENFP** a accueilli une délégation de l'**INDDESC**. Pendant environs 1h30 minutes d'échanges, six membres du cabinet ont reconnu la gravité du problème, tout en affirmant paradoxalement que "*vouloir n'est pas toujours pouvoir*". Des engagements furent néanmoins pris : appuyer les écoles documentées ; ajouter cinq établissements supplémentaires ; demander à l'**INDDESC** un rapport technique détaillé sur les besoins exacts.

Le 22 octobre 2025 : l'**INDDESC** livre un rapport technique sur fonds propres mobilisant ses ressources internes, l'**INDDESC** a produit et transmis un document complet incluant nombre de bancs, tableaux, réparations prioritaires, besoins matériels et infrastructurels élaboré conjointement avec les responsables des écoles.

Le 28 octobre 2025 : un second atelier révélant un recul inquiétant du **MENFP**

Malgré la correspondance officielle de l'**INDDESC** et l'intervention directe d'un membre du cabinet du **MENFP**, le directeur du **FNE**, Élysée Colagène, n'a fourni aucune réponse. Ce mutisme survient dans un contexte où le **FNE** fait déjà face à de multiples accusations nationales de mauvaise gestion, de soupçon grave de corruption et d'opacité.

Silence total du Fonds National de l'Éducation : une faute grave

Lors de cette rencontre, seuls deux membres du cabinet étaient présents. Ils ont exigé la production d'une nouvelle vidéo de sensibilisation pour convaincre le ministre Antoine Augustin, malgré les documents déjà fournis, les vidéos déjà publiées et les preuves irrefutables. Cette condition, dénuée de base technique, constitue un retour en arrière et témoigne d'un manque de volonté institutionnelle du ministère et ses responsables.

L'éducation n'apparaît, une fois de plus, ni comme une urgence ni comme une priorité pour l'organisme chargé de la financer.

Un droit fondamental piétiné

le Droit à l'éducation est garanti par : les articles 32 à 32.8 de la Constitution haïtienne ; l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; la Convention Américaine Relative aux Droits de l'Homme ; le Protocole de San Salvador.

Ces normes imposent à l'état haïtien une obligation de disponibilité, accessibilité, qualité et adaptabilité du système éducatif. Les constats de l'**INDDESC** démontrent clairement que ces obligations sont aujourd'hui violées.

L'INDDESC reste mobilisé et intensifie sa lutte

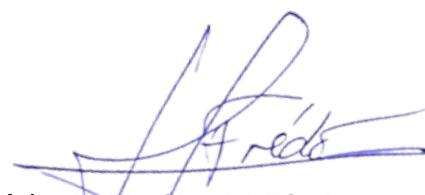
Face à l'inaction du **MENFP** et au silence du **FNE**, l'**INDDESC** : poursuit ses enquêtes et mises à jour ; soutient les directeurs d'écoles qui ont saisi l'Institution ; prépare une nouvelle série d'alertes publiques ; renforce son plaidoyer national et international ; s'engage à défendre les enfants et les communautés qui subissent les conséquences de la faillite éducative.

Plus de dix directeurs d'écoles de Bainet et plus d'une centaine dans l'ouest attendent des réponses concrètes.

L'**INDDESC** réaffirme que le Droit à l'éducation n'est pas négociable et qu'aucun enfant ne doit être condamné à apprendre dans des conditions indignes, dangereuses et contraires à la Dignité humaine.

Fait à Pétion-Ville le 1 décembre 2025




Frédo JEAN CHARLES, Avocat
Président